

Notre service de messagerie académique se sécurise :

Suppression de la redirection des mails professionnels vers des messageries privées

Actuellement, les usagers académiques peuvent rediriger leur messagerie académique professionnelle vers des messageries privées (ex : gmail, yahoo, hotmail...). La redirection du courrier électronique ne permet pas à l'académie d'assurer l'intégrité, la confidentialité, la disponibilité et la traçabilité des messages.

En effet, de tels services en ligne ne permettent pas de garantir :

- l'**authenticité d'une identité** : n'importe qui peut se cacher derrière une adresse externe ;
- la **localisation du stockage** (hébergement hors Union européenne) et se basent sur des juridictions étrangères. Or il est indiqué dans la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE) que les données sensibles de l'administration doivent être stockées sur le territoire national ;
- la sécurité quant à la **perte ou la disponibilité des données**.

De plus, une boîte email académique même nominative ainsi que son contenu appartient à l'administration. Seuls les dossiers et emails marqués explicitement PERSO ou PRIVE sont considérés comme personnels. Dans ce contexte, les emails transférés automatiquement vers des messageries privées constituent une fuite des données de l'administration vers des hébergeurs non souverains.

Aussi, lors de campagnes de SPAMS, les redirections d'adresses mail vers l'extérieur entraînent des envois massifs de courriers indésirables depuis nos serveurs. Cela dégrade notre réputation sur internet et complique la livraison de nos emails légitimes vers des destinataires externes pendant plusieurs jours ou semaine.

Actuellement, lors d'un incident de sécurité, seules les demandes provenant de la messagerie académique d'un agent sont prises en compte afin de valider l'identité du demandeur. Il est important, dans le cadre d'échanges à caractère professionnel, d'utiliser uniquement son adresse professionnelle académique afin de respecter l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle.

Enfin, la messagerie nationale appelée à remplacer la messagerie académique actuelle à compter de janvier 2024, n'autorisera pas les transferts email pour toutes ces raisons, mesure déjà appliquée dans d'autres académies.

Par conséquent, **à partir du lundi 17 avril, il ne sera plus possible de réaliser de nouveaux transferts automatiques et les transferts existants seront supprimés** à l'exception de certains domaines « institutionnels » tels que les domaines académiques, l'enseignement catholique, les universités bretonnes, les opérateurs de l'éducation nationale et les collectivités territoriales du territoire breton*.

Rappel : votre messagerie académique est accessible via un navigateur à l'adresse <https://webmail.ac-rennes.fr>.

En cas de besoin, La DSII peut vous accompagner à la configuration et l'utilisation du client de messagerie Thunderbird, l'application Convergence (Webmail) ainsi que la configuration sur vos appareils mobiles (Android et Apple).

Pour toute demande d'assistance, veuillez contacter **La plateforme d'assistance informatique AMIGO** : <https://assistance.ac-rennes.fr>

Olivier Adam

Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation

Annexe - Liste des domaines qui restent autorisés pour les transferts :

- **Enseignement catholique** > @enseignement-catholique.bzh
- **Services académiques** > @ac-*.fr (y compris ac-cned.fr)
- **Services ministériels** > @*.gouv.fr / @educagri.fr / @justice.fr
- **Partenaires** > @Onisep.fr / @reseau-canope.fr / @gretaestbretagne.fr / @greta29-brest.fr / @gretacotesarmor.fr / @gretagbo.fr
- **Collectivités territoriales** > @bretagne.bzh / @cotesdarmor.fr / @finistere.fr / @ille-et-vilaine.fr / @morbihan.fr / @ecoles-brest.fr
- **Universités** > @univ-*.fr / @insa-rennes.fr / @inspe-bretagne.fr